

Service Habitat Aménagement Urbanisme et  
Construction  
Unité Planification Urbaine

La Roche-sur-Yon, le **25 SEP 2024**

Dossier suivi par : Erwan Audran  
Tél. : 02 51 44 32 70  
Mail : ddtm-shauc-cdpenaf@vendee.gouv.fr

Monsieur le Président,

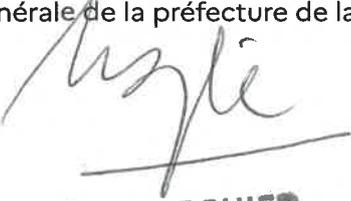
La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a examiné, lors de la séance du 11 septembre 2024, le projet de de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Thorigny.

Cet examen s'est déroulé dans le cadre de l'article L.151-12 du Code de l'urbanisme relatif aux dispositions du règlement du PLU sur les extensions et les constructions d'annexes aux habitations existantes dans les zones A et N et de l'article L.151-13 du même code relatif aux secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) et à leur délimitation à titre exceptionnel.

Les membres de la commission ont pris acte des précisions apportées par la collectivité sur la limitation de la constructibilité dans les STECAL. Par conséquent, à l'issue des débats, les membres de la commission ont émis un avis favorable sous réserve de précisions sur les règles constructives des STECAL.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale de la préfecture de la Vendée

  
**Nadia SEGHIER**

Monsieur Luc Bouard  
Président de La Roche-sur-Yon Agglomération  
Hôtel de ville et d'agglomération  
Place du Théâtre, BP 829  
85021 La Roche-sur-Yon Cedex

Copie : Mairie de Thorigny

19, rue Montesquieu – BP 60827  
85021 La Roche-sur-Yon Cedex  
Tél. : 02 51 44 32 32 – Télécopie : 02 51 05 57 63 – Mail : ddtm@vendee.gouv.fr  
Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30